

Consultation en distanciel ou présentiel du conseil d'administration
du 30 juin 2025

Délibération n° 2 du 30/06/2025
BUDGET rectificatif n° 1 à l'exercice 2025

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu les documents relatifs au budget initial 2025 présentés en conseil d'administration.

Article 1ER :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **618 ETPT** dont **607** sous plafond et **11** ETPT hors plafond
- **103 286 438 €** autorisations d'engagement dont :

	29 645 059 €	personnel
	51 877 687 €	
fonctionnement	21 763	692 €
investissement		
- **78 586 470 €** de crédits de paiement dont :

	29 645 059 €	personnel
	38 810	746 €
fonctionnement		
investissement	10 130 665 €	
- **78 354 816 €** de prévisions de recettes
- **(-) 231 654 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **(-) 1 018 859 €** de variation de trésorerie
- **(-) 1 034 613 €** de résultat patrimonial
- **832 763 €** de capacité d'autofinancement
- **(-) 3 059 924 €** de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 9

Membres participant à la délibération : 21

Procurations : 5

Abstentions : 0

Pour : 21

Contre : 0

Fait à Aix-en-Provence, le 30/06/2025

Benoit DELAUNAY

Recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur

Recteur de l'académie d'Aix Marseille

Chancelier des Universités

Président du conseil d'administration du CROUS d'Aix-Marseille-Avignon

